



CP FRESNES : PARLOIRS PAS PASSOIRES !

TOLERANCE ZERO POUR LES VIOLENCES !

Suite aux événements survenus le 20 novembre 2025 au parloir du centre pénitentiaire de Fresnes, **Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Fresnes** tient à informer l'ensemble des personnels des suites apportées et des mesures exigées pour garantir votre sécurité et faire respecter votre dignité.

Le jeudi 20 novembre, plusieurs collègues ont de nouveau subi des comportements hostiles, menaçants et inacceptables de la part de membres d'une famille de détenu. Ces agressions qu'elles soient verbales, physiques ou discriminatoires, ne sont malheureusement pas isolées. Elles s'inscrivent dans un contexte répété déjà consigné à de multiples reprises.

 **Ces violences ne doivent JAMAIS être banalisées, minimisées ou considérées comme « faisant partie du métier ».**

Refusons tout discours déconnecté qui sous-estime la gravité de ces actes. Peu importe ce qu'un officier « a déjà vu ou pas » : ce qui compte, c'est le strict respect des règles, des procédures et des droits des agents.

 **Chacun réagit différemment face à l'agression.**

Non, les agents ne sont pas formés à « encaisser » sans réagir. Non, nous n'avons pas tous les mêmes bagages, la même résistance. Le respect de l'intégrité physique et psychologique de chacun est non-négociable.

Solutions et actions concrètes exigées :

À la suite de cet incident, **Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Fresnes** a immédiatement interpellé la direction. Nous saluons la réactivité du chef d'établissement et sa volonté d'agir aux côtés des agents.

✓ **Une demande de transfert de la personne détenue a été formulée. Nous veillerons à son aboutissement.**

✓ **Tout incident doit désormais faire l'objet :**

- D'un signalement systématique,
- D'un compte rendu d'incident (CRI),

Et, le cas échéant, d'une déclaration d'accident de service ou de travail.

✓ **FO Justice exige :**

- L'application sans faille des procédures disciplinaires et pénales à l'encontre des auteurs de violences.
- La suspension immédiate des parloirs pour les familles récidivistes.
- La mise en place de mesures de protection renforcées aux parloirs (équipes formées, vigilance accrue, moyens matériels).
- La reconnaissance sans réserve de la parole des agents.

Hommage à la brigade des parloirs :

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Fresnes tient à féliciter l'ensemble de la brigade des parloirs, agents et gradés confondus, qui fait preuve au quotidien d'un professionnalisme remarquable face à des familles qui, pour certaines, adoptent des comportements aussi difficiles que ceux des personnes détenues. « **Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es** » : cette réalité, vous la vivez malheureusement trop souvent.

Nos collègues, qui gardent leur sang-froid dans des situations tendues et complexes, méritent d'être mis à l'honneur et ne doivent pas rester dans l'ombre. Ils occupent un poste sensible et primordial, où la retenue et la rigueur sont quotidiennement nécessaires. Leur travail exige autant de discernement que de courage.

Notre engagement :

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Fresnes reste plus que jamais mobilisée pour :

- *Soutenir individuellement et collectivement chaque agent victime de pression, menace ou violence.*
- *Veiller au strict suivi de la demande de transfert.*
- *Exiger que plus aucun incident ne soit ignoré, sous-estimé ou non traité.*

Votre sécurité est notre priorité. Chaque agression doit être prise avec le sérieux qu'elle mérite.

 **Les parloirs ne sont pas des passoires : nous ne laisserons plus tout passer.**

Si certaines familles s'énervent, c'est bien souvent que le travail est fait avec rigueur et professionnalisme. Continuons ensemble, exigeants et unis.

Restez solidaires. Exigez le respect.

